

Affaire Rugurika : Marche-manifestation autour du palais de justice de Bujumbura

PANA, 03 février 2015 Les professionnels des médias à la recherche d'une justice pour un responsable d'une privation en prison au Burundi Bujumbura, Burundi - Des journalistes et des membres d'autres organisations de la société civile locale œuvrant en faveur de la liberté d'expression ont effectué une marche-manifestation symbolique, bougies allumées à la main, mardi, autour du palais de justice, dans le centre-ville de Bujumbura, à la recherche d'une justice pour le directeur de la Radio publique africaine (RPA), Bob Rugurika, au bout de 14 jours de sa détention préventive pour avoir refusé ce jour de trahir sa source principale d'information sur de présumés assassins hauts placés des corps sécuritaires de trois religieuses italiennes, en septembre 2014.

La marche-manifestation a eu lieu dans le calme malgré un refus de la municipalité de Bujumbura de l'autoriser, sur demande de l'Union burundaise des journalistes (UBJ). La municipalité de Bujumbura n'avait pas trouvé de raison valable d'autoriser la marche-manifestation du moment que le dossier du journaliste et responsable de la RPA est entre les mains de la justice. Les autres formes de soutien moral au directeur de la 'voix des sans voix' (comme le revendique la RPA dans son slogan) constituent le port d'habits, brassards ou bandeaux verts, la couleur des uniformes de prison au Burundi que portent depuis le 20 janvier dernier Bob Rugurika. Le directeur de la RPA devait, par ailleurs, comparaître mardi, pour la troisième fois, devant la justice au terme des délais réglementaires de 14 jours de détention préventive dans le code pénal burundais. Les avocats de défense comptent beaucoup sur l'audience de mardi, avec des arguments du droit pour demander l'élargissement provisoire de leur client afin qu'il continue à comparaître en prison libre. Parmi les arguments de la défense figure en bonne place celui qui veut que le journaliste soit jugé sur la base de la nouvelle loi sur la presse qui définit, normalement, les délits de presse et non sur la base du code pénal burundais qui est normalement réservé aux délits de droit commun. La justice a cependant déjà annoncé la couleur en sommant M. Rugurika de révéler ce qu'il sait de la position actuelle de son informateur qui voulait recouvrer la liberté. Le problème pour Bob Rugurika est qu'il dit n'avoir plus revu le mystérieux et audacieux informateur qui est allé jusqu'à confesser avoir tué de ses propres mains une des victimes italiennes, sur commandement des hauts gradés de la Police nationale et des services spéciaux du renseignement à des fins non encore élucidées. Avant le directeur de la RPA, la justice n'avait eu qu'à s'interroger un présumé tueur des Italiennes que la Police présumait chaud comme étant un déséquilibré mental pendant que dans l'opinion il reste difficile d'admettre qu'une telle piste puisse être crédible. La demande de la justice est encore embarrassante depuis que de nombreux spécialistes du droit de la presse opposent qu'exiger de Bob Rugurika de trahir sa source d'information est une autre façon de condamner cette dernière à la prison à vie. M. Rugurika est un professionnel qui sait bien que la loi sur la presse protège normalement les sources qui ne doivent être révélées en aucun cas, sans hypothéquer dangereusement la confiance des détenteurs d'informations dans les médias et tuer du coup le métier de journaliste, selon toujours les spécialistes du droit de la presse à Bujumbura.